

UNION EUROPÉENNE

- En avril 1999, les producteurs de luzerne déshydratée de l'UE se sont imposé une interdiction non obligatoire de vente au Japon; les perturbations causées dans ce marché par des produits vendus à faible prix en raison de subventions de l'UE ont ainsi été atténuées.
- En avril 1999, l'UE a instauré pour un an un contingent à taux de droits réduit portant sur 4 000 tonnes de crevettes cuites et décortiquées.
- En novembre 1999, les ministres des Pêches des États membres ont accepté de renouveler le contingent à taux de droits réduit sur les crevettes cuites et décortiquées pour une période de trois ans et de le faire passer à 5 000 tonnes par année.
- En juin 1999, les autorités du Canada et de l'UE ont signé un accord autorisant l'échange d'information et la coopération dans le domaine de la politique et du droit de la concurrence.
- En septembre 1999, l'UE a réduit l'écart entre les subventions à l'exportation accordées pour l'orge et le malt.
- En septembre 1999, le Comité phytosanitaire permanent de l'UE a accepté un programme de dérogation pluriannuel qui autorisera l'importation de pommes de terre de semence canadiennes jusqu'au 31 mars 2002.
- En novembre et décembre 1999 ont eu lieu des discussions explicatives sur l'éventuelle portée de l'accord sur les vins et les spiritueux, qui favoriserait l'accès aux marchés pour les exportateurs canadiens.
- En décembre 1999, le Canada et l'UE publiaient la Déclaration conjointe sur le commerce électronique dans la société de l'information, dans laquelle ils reconnaissent les avantages éventuels, sur le plan mondial, du commerce électronique et se fixent pour objectif l'établissement d'un climat mondial dynamisant conçu pour optimiser les réalisations sociales des citoyens.

APEC

- Un accord sur des principes pouvant améliorer la politique relative à la concurrence et la réforme réglementaire a été élaboré.
- Un ARM sur l'évaluation de la conformité du matériel électrique et électronique a été élaboré.

- L'annuaire APEC des services professionnels a été terminé.
- Un site Web sur la conformité à l'an 2000 pour faciliter l'échange d'information et offrir des trousseaux d'outils de préparation a été élaboré.
- Une étude sur le développement du circuit alimentaire de l'APEC a été terminée.
- Une étude a été publiée sur l'adoption du commerce électronique par les PME des économies membres de l'APEC.
- Huit étapes précises pour favoriser la libéralisation complète du marché des services aériens dans la région ont été publiées.
- Le document « International Commercial Disputes: a Guide to Arbitration and Dispute Resolution in APEC Member Economies, 1999 » a été publié.
- Le document « Competition Law for Developing Countries » a été publié.
- Le *Guide des régimes d'investissement de l'APEC* a été mis à jour et republié sur support papier et sur Internet.

JAPON

- Le Japon a modifié sa loi sur les normes agricoles japonaises (JAS) permettant ainsi aux organismes étrangers d'obtenir le statut d'organismes d'homologation enregistrés et d'organismes de classification enregistrés.
- Le Japon a approuvé l'importation de toutes les variétés de tomates canadiennes et a convenu d'éliminer l'examen variété par variété pour les tomates canadiennes.
- La réforme, la déréglementation et la restructuration majeures du secteur des services financiers du Japon ont donné lieu au plus important investissement canadien qui n'ait jamais été fait au Japon.
- Une nouvelle norme sur les produits de la JAS a amélioré les conditions d'accès aux marchés pour le contreplaqué canadien.
- Le Japon a fait un pas en avant en remplaçant son système d'évaluation et d'approbation des produits fondé sur l'article 38 de sa loi sur les normes du bâtiment par un nouveau système d'organismes étrangers d'évaluation et d'organismes d'approbation reconnus.